

Problème de collecte ?

Problème sur mon bac ?

Je contacte le SICTOM de Villersexel !



Mes interlocuteurs :

SICTOM de Villersexel
41 bis Rue de la Gare 70110 Esprels
Tél. : 03 84 20 37 10
E-mail : sictomvillersexel@gmail.com

Je souhaite acheter un composteur

Une question sur ma facture ?

Je contacte la CC2VV !



Mes interlocuteurs :

Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes
11 rue de la Fontaine 25340 Pays de Clerval
Tél. : 03 81 97 84 68
E-mail : contact-dechets@cc2vv.fr
Site internet : www.cc2vv.fr

Horaires de la déchetterie ?

Quels déchets y déposer ?

Conteneurs à verre pleins ?

Je contacte le SYTEVOM !



Mes interlocuteurs :

SYTEVOM
Lieu dit Les Fougères
70130 Noidans-le-Ferroux
Tél. : 03 84 76 93 00
E-mail : contact@sytevom.org

Je déménage ?

Je laisse mes bacs sur place et je contacte le SICTOM de Villersexel ou la CC2VV

J'emménage ?

J'appelle le SICTOM de Villersexel pour activer le service

Déchets ACTUALITÉS

À compter du 1^{er} janvier 2019, la collecte des déchets sera assurée par le SICTOM de Villersexel.



Attention, il n'y a plus de dotation ou de retour de bacs au siège de la CC2VV à Pays de Clerval



Je ne suis pas une poubelle,
je suis un bac de tri !

**PAS DE
SACS POUBELLE**

**EN VRAC,
VIDE ET
NON EMBOÎTÉ**

Posez-vous
la bonne
question

Suis-je
un
emballage ?

OUI

**Déposez-le
dans le bac de tri !**

**Des contrôles inopinés
sont réalisés régulièrement
sur les bacs jaunes !**

Le verre est à déposer au
point d'apport volontaire,
sans bouchon, ni capsule



Chaque année,
2 millions de tonnes
de verre sont recyclées
en France.



OPÉRATION COMPOSTEURS



3 MODÈLES À DISPOSITION



- BOIS 400 L
- BOIS 600 L
- PLASTIQUE 400 L



TOUS AU PRIX DE 25 € !
BIOSEAU OFFERT

Distribution programmée
sur inscription

Inscription obligatoire :
contact-dechets@cc2vv.fr ou
au 03.81.97.85.10

Dans la limite des stocks disponibles.
1 composteur maximum par foyer.



CITEO



NON

**Déposez-le
dans le bac gris
ou vert (selon les secteurs)**

EN SACS !

Les faux amis refusés dans le bac jaune :

- Les déchets recyclables contenus dans des sacs !
- Le polystyrène de calage (à déposer en déchetterie)
- Le papier déchiqueté issu d'un destructeur (à déposer en déchetterie),
- Les papiers essuie-mains et essuie-tout,
- Les mouchoirs en papier,
- La vaisselle jetable,
- Le sac de fast-food non vidé...



**Le constat de présence de
VERRE ou d'ORDURES
MÉNAGÈRES dans le bac jaune
induit un refus de collecte
systématique !**